

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00330
Propriétaire(s) : The Founders Residences Ottawa GP Inc.
Emplacement : 1705, avenue Carling
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 30, concession 1
Zonage : AM10 et R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir les bâtiments existants et construire un établissement de soins pour bénéficiaires internes de neuf étages abritant 198 unités d'habitation, un parc de stationnement en surface et un garage de stationnement souterrain. Une partie du garage de stationnement souterrain ne sera pas conforme au Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur minimale de l'allée à 4,0 mètres dans un garage de stationnement, alors que le règlement exige une largeur minimale de 6 mètres pour une allée dans un garage de stationnement.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-18-0062) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.